

Compte rendu réunion La Cure 3 juillet 2018

Présents :

Alain Louche, maire de St Martin et président de la Communauté de Communes.
Conseil municipal de St Martin : Jean-Pierre Michelet, Lise Martin, Bernard Verdelhan.
Communauté de Commune : Robert Benoit.
Marion Benoit, PNC
Sandrine Marmeys, GAL Causses Cévennes
Caroline Entraygues, architecte CAUE 48
Pierre Rolland, historien
Maisons paysannes de France : Nicole Chabannes, Jean Villemagne
Association Les Amis de l'église : Bernadette Fages, Christian Pers, Paul Ayme
Association Nature et Patrimoine : Joanna O'Keeffe, Jean-Paul Grégoire, Maryse Gibert, Agnès Gandon .
Association du Temple du Rouve : Nicole et Patrick Gard (également Nature et Patrimoine)

Excusés :

Paul Gély, Fondation du Patrimoine
Françoise Planche, Vieilles Maisons de France
Isabelle Darnas

Alain Louche indique que la discussion se déroulera sans tabou ni à-priori sur le futur de La Cure.

Il convient de prendre en compte le coût de réhabilitation et le coût de fonctionnement par la suite.

On parle bien de l'ensemble du site église (déjà restaurée), cure, école, « atelier » y compris les environs.

Caroline Entraygues (architecte CAUE 48) fait une présentation détaillée du site et des différents bâtiments avec photos et plans. Elle souligne les atouts : proximité du chemin de randonnée autour de la Vallée du Galeizon, exposition Sud-Est, vue dégagée depuis la terrasse devant la cure, parcelles de terrain pouvant être mises en valeur.

Pierre Rolland précise que tous les bâtiments datent de 1824 et 1825. Celui que l'on a coutume d'appeler l'atelier est en fait une écurie, bâtie par les soins de l'Abbé Pourcher une cinquantaine d'années plus tard.

L'ensemble représente une surface de 210 m² à rénover. Caroline Entraygues souligne l'urgence absolue sur le bâtiment dit atelier, et l'urgence de couvrir les autres bâtiments. Du point de vue de l'architecte, le projet de réhabilitation entraîne une série de questions :

- eau potable, assainissement, edf, accès, secours.
- gestion des espaces extérieurs.
- usage temporaire ou permanent ?

Alain Louche précise qu'il est prévu à très court terme de bâcher et protéger tous les bâtiments.

La discussion s'engage sur l'usage futur de La Cure.

Les pistes suivantes émergent :

Maintenir le souvenir de l'Abbé Pourcher, mais pas sous forme de musée.

Garder le caractère ouvert au public du lieu (pas d'appartements privés exclusivement).

La piste « résidence » est discutée. Mais avec beaucoup de questions : quels résidents ? artistes, artisans d'art, chercheurs, étudiants ?

Robert Benoit (communauté de communes) souligne l'intérêt « d'attirer de la matière grise » et de mettre en avant l'image culturelle des Cévennes. Il rappelle qu'il existe des lieux similaires dans les Cévennes et qu'il serait intéressant de fonctionner en réseau.

Le projet pourrait être centré sur l'écrit et l'imprimerie (souvenir de l'Abbé Pourcher). En ce cas, partenaires possibles : le Centre régional du livre, un éditeur de Barre des Cévennes ?

Nicole Chabanne (MPF) pense que l'éloignement du site peut être un atout pour quelqu'un recherchant le calme pour créer ou chercher.
(Et pour ne pas être coupé du monde, la fibre est promise pour 2020...)
En même temps, la relative proximité d'Alès (Le Cratère) et de Florac (Le Genette verte) est aussi un atout.

D'autres pistes sont possibles pour assurer le fonctionnement du lieu :
Installation d'une activité économique : laquelle ? Encore une fois autour du livre ?
Mise en valeur agricole des terrains (environ 2 ha) ? Dans tous les cas, la rénovation de la petite châtaigneraie serait une heureuse mise en valeur du site.

Caroline Entraygues (CAUE 48) explique qu'une rénovation en gîtes est différente d'une rénovation en lieu de résidence, les contraintes ne sont pas les mêmes.
Sandrine Marmeys souligne que selon l'option choisie, les sources de financement ne seront pas les mêmes.

Une subvention d'Etat est acquise pour la rénovation du toit en lauze de la cure (60% sur 25 000 €). Alain Louche pense cependant qu'il peut être judicieux de ne pas profiter tout de suite de cette subvention et d'attendre qu'un projet global de rénovation des bâtiments soit établi.

Pierre Rolland pose la question du classement ou de l'inscription de La Cure aux monuments historiques. Mais l'un comme l'autre sont difficiles à obtenir, et si cela représente une protection, cela entraîne aussi une série de contraintes.

Réunions à venir :

Entre Nature et Patrimoine et les Amis de l'Église : **mardi 21 août à 14 h** au café de St Martin, pour affiner ces premières réflexions et commencer à faire des choix entre ces différentes pistes.

Entre tous les participants à cette première réunion : **jeudi 13 septembre à 15 h**
Jean Villemagne souligne qu'il est important que Paul Gély (Fondation du patrimoine), Françoise Planche (VMF) et Isabelle Darnas soient présents à cette prochaine réunion.

Pour Nature et Patrimoine, Agnès Gando